

RENTREE SCOLAIRE

Votre enfant est inscrit à l'Ecole Maternelle. Pour faciliter la vie de notre communauté scolaire et dans l'intérêt de votre enfant, quelques obligations vous incombent :

a) L'admission à l'Ecole Maternelle implique l'obligation

- d'une fréquentation régulière susceptible de favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et de le préparer à recevoir la formation donnée à l'Ecole Elémentaire,
- le respect des horaires : l'accueil se fera jusqu'à 8h10 pour tous les élèves.

b) L'admission (1ère année) des enfants domiciliés dans la Commune est enregistrée sur production :

- d'attestations médicales ou de photocopies des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires pour son âge (Diphtérie, Tétanos, Polio, Haemophilus influenzae B, Coqueluche, Hépatite B, Rougeole, Oreillons, Rubéole, Méningocoque, Pneumocoque) ou d'un certificat médical de contre-indication à un vaccin précis.
- du certificat d'inscription délivré par le Maire de la Commune.

c) Hygiène et santé

- Signaler de toute urgence les cas de rubéole, varicelle, scarlatine et autres maladies contagieuses.
- Présenter l'enfant dans un parfait état de santé et de propreté et y veiller toute l'année durant ;
- Les mains doivent être propres le matin et l'après-midi ;
- L'enfant malade à son arrivée ne sera pas accepté.
- Tout enfant malade à l'Ecole est remis à la famille.
- Les enfants porteurs de poux et de lentes seront rendus à leur famille (circulaire ministérielle du 1er juin 1989). Veuillez surveiller régulièrement la tête de votre enfant et prévenir l'école pour enrayer rapidement l'épidémie. L'enfant bénéficiant d'un traitement est accueilli à l'Ecole.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'école et dans les lieux non couverts de l'école.
- Les chiens sont interdits et ne peuvent être laissés attachés sans surveillance aux abords de l'école.

d) Assurance

- Il est conseillé d'affilier votre enfant à un contrat d'assurance scolaire.
- L'assurance est obligatoire, dans le cadre des activités facultatives proposées par l'école, tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (individuelle accidents corporels)
- Une attestation est demandée.

e) Spécificité d'une école à site bilingue

Pour les sorties en Allemagne, pour les élèves des classes monolingues et bilingues, **une carte d'identité est indispensable ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire établie par les parents.**

Les délais administratifs pour la carte d'identité pouvant être très longs, il faudrait entreprendre les démarches pour **son obtention dès la rentrée, auprès des autorités compétentes. (cf site communal)**

f) Chaque enfant apportera :

- Un **petit sac** qui sera souple, à bandoulière ample. Les petits cartables, grosses "peluches" ou autres sacs encombrants ne peuvent être acceptés car leur suspension est gênante aux crochets.
- Ce sac pourra contenir une boisson (eau exclusivement) dans un contenant **refermable**. Afin que l'enfant puisse se désaltérer au besoin, le sac restera au crochet durant toute la journée.
- Une **paire de chaussons** avec semelle antidérapante et souple
- **Un classeur A4 dos 8cm rigide** afin d'y classer les travaux de votre enfant.
- **2 boîtes de mouchoirs en papier** en début d'année ; en cas de besoin, remettre un paquet dans le sac.
- Au début de chaque année scolaire, une somme **de 35 euros** pour l'achat de matériel périssable indispensable aux activités pédagogiques est demandée (30€/ enfant si fratrie).
- Une paire de bottes de pluie
- **Une petite photo**

g) Toutes les affaires personnelles de l'enfant sont **marquées au nom de l'enfant** ; les vêtements ont une **attache solide** permettant de les suspendre correctement. Il convient d'éviter les écharpes et foulards, dangereux pour les enfants, leur préférer les tours de cou. Les enfants doivent porter des chaussures adaptées (avec maintien arrière : pas de tongs ou claquettes).

h) Les objets dangereux (cutters, broches), les objets de valeur, les sucreries, les chewing-gums, les jouets sont interdits.

i) Les communications se feront par billet ou par affichage. Pensez également à consulter le site internet de l'école.

j) Les vêtements prêtés aux enfants seront lavés par les parents.

k) Des sorties et spectacles sont proposés aux enfants au courant de l'année. Une contribution sera demandée aux familles.

l) Si vous devez téléphoner à l'école, veuillez avoir la gentillesse de le faire avant 8h10 sauf en cas d'urgence.

m) Les horaires de l'école sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

**de 8h00 à 11h30
et de 13h15 à 15h45**

La rentrée de votre enfant aura lieu le

Il sera accueilli par

en classe

En attendant, bonnes vacances.